

(Balz.) Franklin porta dans les ATELIERS qu'il visita cette attention observatrice qui le distinguait en toutes choses. (Mignet.) Il fut des ATELIERS vistes et bien aérés. (A. Blanqui.) Elle songeait sérieusement à monter un ATELIER de couturière. (G. Sand.) L'homme peut se considérer, au milieu des agents de la nature, comme un chef de nombreux ouvriers environnés dans un immense ATELIER. (Droz.)

L'air de nos ateliers nous ronge les poumons. A. BARBIER.

— Collectif. Tous les ouvriers, tous les artistes qui travaillent dans un même atelier : ATELIER nombreux. Un chef d'ATELIER. Tout l'ATELIER s'y oppose. L'ATELIER ne partageait pas l'avis du maître. C'est un homme qui conduit bien un ATELIER. (Acad.) La rivalité d'ATELIER produisit l'émulation. (Rayn.) Les armes que fabriquaient les ATELIERS révolutionnaires étaient défectueuses. (Napol. Ier.) Société des ouvriers ou artistes qui travaillent ensemble : L'homme peut impunément se mêler aux autres hommes ; l'ATELIER, le régime, la discipline ne le déprave pas. (J. Simon.) Groupe social constitué par les ouvriers, les courtiers, le patron ou le directeur d'un atelier : L'unité constitutive de la société est l'ATELIER. (Proudh.)

Par anal. Lieu de travail en général : Nous ne primes pas le ton résolu que nous seront pour notre retour le plaisir d'admirer, dans ce grand ATELIER de la tige, les chefs-d'œuvre de l'industrie. (Marmontel.) C'est ici l'ATELIER de l'homme, c'est ailleurs son repos ; c'est ici qu'il doit marcher, c'est ailleurs qu'il arrive. (Lamart.) La terre est le premier ATELIER de l'humanité, le plus vaste et le plus productif. (Mich. Chev.) La société n'est pas seulement ATELIER de travail, elle est encore ATELIER moral. (P. Leroux.) L'agriculture s'apprend moins sur les bancs que dans ce vaste ATELIER dont la nature fait librement les frais. (L. Reybaud.) Lieu ou des hommes préparent, élaborent quelque chose en commun : Ma fille est une savante, qui fait de ma maison un ATELIER de philosophie. (Collet.) Paris est le grand ATELIER où s'élaborent les séditions et les complots. (L. Faucher.) Cinq auteurs formaient cette association littéraire, ou plutôt cet ATELIER où tragédies et de comédies auxquelles le cardinal-ministre voulait mettre son nom. (Vennet.) L'Europe était, ce qu'elle est encore, un grand ATELIER où s'élaborent en commun cette grande œuvre de la civilisation. (V. Hugo.) Lieu où des agents matériels concourent à une même production : C'est au milieu des déserts que la nature a établi l'ATELIER mystérieux des tempêtes. (A. Martin.) Le chimiste peut, de l'étréite enceinte du laboratoire, repandre une vive lumière dans le champ de la géométrie, vaste ATELIER de la nature où les forces souterraines ont formé et métamorphosé les couches terrestres. (Humboldt.)

— B. arts. Salle de travail. L'atelier d'un peintre : David a eu longtemps son ATELIER dans les bâtiments du Louvre. Personne n'était admis dans son ATELIER, qu'il ne fût entièrement achevé ses ouvrages. (Acad.) Il y a ici tout ce qu'il faut de feu, de peinture, et des ATELIERS à choisir. (G. Sand.) L'ATELIER du peintre d'histoire doit être vaste, pour qu'il puisse y exécuter de grands travaux. (Millet.) D'atelier. Qualification que l'on donne à ce qui est d'un sans façon, d'un sangsue-gène qui se distingue par la verve plutôt que par le goût : Plaisanterie d'ATELIER. Propos d'ATELIER. Tenue d'ATELIER. Politesse d'ATELIER. Argot d'ATELIER. Tu ne sèches, soit qui a du chic, soit des termes d'ATELIER. Jour d'atelier. Jour calé pour faire valoir les figures d'un tableau, les formes d'une statue, d'un bas-relief. Il vient ordinairement sous un angle de 45 degrés, et rend les tons plus fermes.

— Dans la franc-maçonnerie, Compagnie de francs-maçons réunis sous le même vocable distinctif, ayant ses règlements particuliers, ses officiers choisis par elle, ses finances, son administration en propre : L'ATELIER de Saint-Vincent de Paul. L'ATELIER de la Rose du parfait silence. Le Grand-Orient voudrait réunir sous son obédience unique tous les ATELIERS de France. (Logo, local dans lequel ont lieu les réunions symboliques, ce lieu étant, dans le langage mystique des francs-maçons, clos et couvert, comme doit l'être tout atelier : C'est ce soir que nous allons à l'ATELIER.) Réunion, séance de francs-maçons : Il n'y aura pas d'ATELIER la semaine prochaine. On dit mieux tenue, dans ce dernier sens. Atelier, dans l'écriture maçonnique, s'écrit at. avec les trois points abrégés ordinaires, disposés en triangle.

— Fortif. Nom donné à chaque espace de deux mètres, distance à laquelle sont placés les travailleurs de chaque rang. Excavation profonde. L'Entalère bien l'atelier. Savoir conduire avec habileté les travaux d'attaque et de défense.

— Econ. agr. Local dans lequel on élève des vers à soie, et que, dans le midi de la France, on appelle magnanerie.

— Techn. Châssis de bois de sapin sur lequel on étend les cordes à boyau. L'Atelier de dosage. Cour, terrain on l'on porte les carreaux bruits pour les faire sécher. L'Homme d'atelier. So dit, dans les carrières des environs de Paris, des ouvriers chargés des travaux accessoires, comme de transporter la roche d'extraction, de creuser les galeries, de construire

les supports, etc. A Ateliers de substitution. Brigades d'ouvriers chargés de remplacer les portions usées d'une voie ferrée, sans pour cela interrompre le service, ou du moins n'y nuire que temporairement. En France, le nombre des BORDS DES MONNAIES ou ATELIERS MONÉTAIRES, après avoir subi des alternatives de suppressions et d'augmentations, n'est plus aujourd'hui que de trois. Leurs sièges sont : Paris, Strasbourg et Bordeaux. Chacun de ces ateliers a pour marque distinctive une lettre, qui est reproduite sur toutes les pièces de monnaie qui y sont fabriquées. La lettre monétaire de la Monnaie de Paris est A, celle de la Monnaie de Strasbourg B, celle de Bordeaux un K. V. LETTRES MONÉTAIRES.

— Astron. Atelier du sculpteur (Apparatus sculptoris). Nom que Lacaille a donné à une constellation de l'hémisphère austral, située au-dessus de la Grue et du Phénix, sur le colure des solstices. La plus belle étoile de cette constellation n'est que de la cinquième grandeur.

— Hist. Ateliers nationaux, Ateliers créés en 1848 pour donner du travail aux ouvriers inoccupés : Les ATELIERS NATIONAUX, grossis par la misère et l'instabilité, devinrent de jour en jour plus menaçants pour l'ordre public. (Lamart.) Dans son titre de l'Organisation du travail, M. Louis Blanc avait proposé la création d'ateliers sociaux dont le gouvernement serait le fondateur unique. La révolution de Février éclata, et l'un des premiers actes du gouvernement provisoire, dont M. Louis Blanc fait partie, consiste à créer des ATELIERS NATIONAUX. (L. Halannc.) L'Atelier de charité, Lieu où l'on fait travailler des indigents, des ouvriers sans ouvrage, dans le but principal de leur procurer des moyens momentanés d'existence.

— Syn. Atelier, boutique, chantier, laboratoire, ouvrier. Atelier désigne non-seulement le lieu où travaillent des ouvriers, mais encore certains arts, tels que les peintres, les sculpteurs. Le chantier est le lieu où se font les grandes constructions de la marine, et l'endroit découvert où travaillent les maçons, les charpentiers, les tailleurs de pierre. La boutique est un lieu consacré à certains travaux vulgaires, ainsi que le nom de l'endroit où s'opère la vente en détail dans certains commerces. Le laboratoire est consacré à des expériences ou à des travaux scientifiques. Ouvrier, nom donné d'abord à un lieu où des femmes en communant se réunissaient pour travailler, a servi depuis à désigner des asiles consacrés au travail des indigents.

— Encycl. Hyg. et adm. Ateliers dangereux, insalubres ou incommodes. Certains ateliers présentent des causes d'insalubrité qui agissent non-seulement sur les ouvriers, mais encore sur les habitants des quartiers où ils existent. Les uns sont dangereux en raison des explosions instantanées ou des incendies auxquels ils peuvent donner lieu par la nature des opérations qu'ils y pratiquent ; les autres sont insalubres ou incommodes à cause des émanations qu'ils en dégagent, des résidus solides ou liquides qu'ils en écoulent sur la voie publique, ou des bruits, tantôt intermittents, tantôt continus, qui s'y produisent jusqu'à troubler le repos d'une localité. Parmi les ateliers et établissements qui suscitent le danger des explosions et des incendies, nous citerons les ateliers des artificiers, les fabriques d'allumettes chimiques, d'amorces fulminantes, les poudreries, les distilleries d'alcool, de goudron et de résine, les fabriques de vernis, les fonderies ou épuratoires de suif, les scieries, les verreries, etc.; parmi ceux qui répandent des émanations, les boyarderies, les fabriques de gélatine, les fonderies de suif ou de graisse, les fabriques d'engrais, les amidonneries, les feuleries, les blancheries, les teintureries, les fabriques de glucose, d'orselle, de sels ammoniacaux, d'eau de javelle, de sels d'étain, etc.

Le décret du 15 octobre 1810 a divisé les ateliers dangereux, insalubres ou incommodes en trois classes. La première classe comprend ceux qui doivent être éloignés des habitations particulières à des distances suffisantes pour qu'ils ne puissent incommoder les voisins les plus rapprochés ; ces distances n'ont pas été déterminées à l'avance, elles ne pouvaient l'être, la nature des établissements et la disposition des localités étant sujettes à de grandes variations. La création des ateliers de cette classe ne peut être autorisée que par un décret du pouvoir exécutif rendu en conseil d'Etat. Dans la seconde classe sont placés les ateliers qu'il n'est pas rigoureusement nécessaire d'éloigner des habitations, mais dont il importe néanmoins de ne permettre la formation qu'après avoir acquis la certitude que les opérations qu'on y pratique sont exécutées de manière à ne pas incommoder les propriétaires du voisinage, et à ne leur causer aucun préjudice. Les demandes dont la création de ces ateliers est l'objet, au lieu d'être portées jusqu'au ministre et au conseil d'Etat, reviennent de l'autorité des préfets ; elles ne nécessitent pas, comme celles qui concernent les premiers établissements, l'apposition d'affiches pendant un mois dans la commune insalubre ; il suffit d'une enquête préalable dite de commodo et incommodo, faite par le commissaire de police près des propriétaires ou des voisins menacés d'un dommage. La troisième classe comprend les ateliers et établis-

sements qui peuvent subsister sans inconvénient auprès des habitations, mais qui doivent rester soumis à la surveillance de la police. Pour créer ces ateliers, il n'est besoin d'affiches ni d'enquêtes préalables ; il suffit de la permission du sous-préfet donnée sur l'avis du maire et du commissaire de police du lieu. Nous mettrons ici sous les yeux du lecteur le tableau des ateliers dangereux, insalubres ou incommodes, classés à diverses époques.

TABIEAU DES ATELIERS ET ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODOES, CLASSÉS PAR DÉCRETS ET ORDONNANCES.

PREMIÈRE CATÉGORIE.

Désignation des ateliers dangereux, insalubres ou incommodes. Indication sommaire de leurs inconvénients.

Acide pyrolytique (fabriques d'), lorsque les gaz se répandent dans l'air sans être brûlés. Odeur désagréable, insalubre et nuisible à la végétation. Affinage de l'or ou de l'argent par l'acide sulfurique. Dégagement de gaz nuisibles.

Affinage de métaux au four à réverbère. Fumée et vapeurs insalubres et nuisibles à la végétation. Arcans ou résines de pin (travail en grand des). Danger du feu et odeur très-désagréable.

Artificiers. Danger d'incendie et d'explosion. Bleu de Prusse (fabriques de). Odeur désagréable, insalubre. Boyarderies. Odeur très-désagréable et insalubre.

Calcination d'os d'animaux lorsqu'on n'y brûle pas la fumée. Odeur très-désagréable de matières animales brûlées. Cendres d'orfèvre (traitement des) par le plomb. Fumée et vapeurs insalubres.

Cendres gravelées (fabrication des). Fumée épaisse et très-désagréable par sa pesanteur. Odeur très-désagréable. Chaires ou débris d'animaux (déposés, ateliers où ces matières sont préparées par la macération ou des séchées pour être employées à quelque autre fabrication). Odeur très-désagréable de matières animales brûlées.

Charbon animal (fabrication ou revivification du) lorsqu'on n'y brûle pas la fumée. Odeur très-désagréable de matières animales brûlées. Charbon de terre (épurage du) à vases ouverts. Fumée et odeur très-désagréable.

Chlorure de chaux (fabrication en grand du). Odeur désagréable et incommode quand les gaz se répandent. Chlorures alcalins, eau de javelle (fabrication en grand des) destinés au commerce, aux fabriques. Mauvaise odeur. Exhalaisons désagréables, nuisibles à la végétation.

Colle forte (fabriques de). Mauvaise odeur. Combustion des plantes marines, lorsqu'elle se pratique dans des établissements permanents. Mauvaise odeur et danger du feu. Cretonniers. Mauvaise odeur et danger du feu.

Cuir vernis (fabriques de). Odeur très-désagréable et danger d'incendie. Désarçantage du cuivre par le mélange de l'acide sulfurique et de l'acide azotique (ateliers de). Mauvaise odeur. Echaudoirs ou cuisson des abais des animaux tués pour la boucherie. Très-mauvaise odeur.

Echaudoirs dans lesquels on prépare et l'on cuit les intestins et autres débris des animaux. Odeur très-désagréable et insalubre. Engrais (déposés de matières provenant de la vidange des latrines ou des animaux destinés à servir d'). Odeur très-désagréable.

Equarrissage. Odeur très-désagréable. Ether (fabriques d'). Explosion et danger d'incendie. Fourneaux (hauts). Fumée épaisse et danger du feu.

Fulminate de mercure, amorces fulminantes et autres matières dans la préparation desquelles

entre le fulminate de mercure (fabriques de). Goudron (fabriques de) à vases clos. Fumée, mauvaise odeur et danger du feu. Goudrons (travail en grand des), soit pour la fonte et l'opération de ces matières, soit pour en extraire la térébenthine. Très-mauvaise odeur et danger du feu.

Huiles de lin (cuisson des). Huile de pieds de bœuf (fabriques d'). Odeur désagréable et danger du feu. Huile de poisson (fabriques d'). Odeur désagréable et danger du feu.

Huile de térébenthine et huile d'aspic (distillation en grand de l'). Odeur désagréable et danger du feu. Huile rousse (fabriques d') extraite des cretons et débris de graisse à une haute température. Odeur désagréable et insalubre.

Litharge (fabrication de). Exhalaisons dangereuses. Massot (fabrication du). Idem. Minium (fabrication du). Idem. Noir animalisé (fabriques et dépôts de). Odeur très-désagréable et insalubre.

Noir d'ivoire et noir d'os (fabrication de), lorsqu'on n'y brûle pas la fumée. Très-mauvaise odeur et cris désagréables. Porcherries. Explosion et danger d'incendie.

Poudres ou matières détonantes et fulminantes (fabriques de); fabrication d'allumettes, d'étoilles ou autres objets du même genre, préparés avec ces sortes de poudres ou matières. Poudre. Très-mauvaise odeur.

Résines (travail en grand des), soit pour la fonte et l'épuration de ces matières, soit pour en extraire la térébenthine. Mauvaise odeur et danger du feu. Résines (travail en grand de toutes les matières). Idem.

Rouge de Prusse (fabriques de) à vases ouverts. Exhalaisons nuisibles à la végétation, quand il est fabriqué avec le sulfure de fer. Emanations insalubres, infection des eaux.

Routoirs servant au rouissage en grand du chanvre et du lin par leur séjour dans les chaudières. Mauvaise odeur et fumée. Sabots (ateliers à enfumer de), dans lesquels il est brûlé de la corne ou d'autres matières animales. Odeur très-désagréable, sur-tout si le sang conservé n'est pas à l'état sec.

Sel ammoniac (fabrication du) par le moyen de la distillation des matières animales. Odeur extrêmement désagréable de l'eau de condensation du gaz hydrogène (fabriques de). Odeur désagréable et nuisible, quand les appareils ne sont pas parfaits.

Sels ammoniac extraits des eaux de condensation du gaz hydrogène (fabriques de). Odeur désagréable et nuisible, quand les appareils ne sont pas parfaits. Soies de cochon (ateliers pour la préparation des), par tout procédé de fermentation. Odeurs infectes et insalubres.

Soude de varech (fabrication en grand de la). Exhalaisons désagréables, nuisibles à la végétation. Soufre (fabrication des fleurs de). Grand danger de feu et odeur désagréable.

Soufre (distillation du). Idem. Suif brun (distillation du). Odeur très-désagréable et danger du feu. Suif d'os (fabrication du). Mauvaise odeur, nécessité d'éloigner les eaux.

Sulfate d'ammoniac (fabrication du) par le moyen de la distillation des matières animales. Odeur très-désagréable et portée au loin. Sulfate de cuivre (fabrication du) au moyen du soufre et du grillage. Exhalaisons désagréables et nuisibles à la végétation.

Sulfate de soude (fabrication du) à vases ouverts. Idem. Sulfates métalliques (grillage des) en plein air. Idem. Tabac (combustion des côtes du) en plein air. Odeur très-désagréable. Taffetas cirés (fabriques de). Danger du feu et mauv. odeur.

Tafles cirées (fabriques de). Idem. Toiles vernies (fabriques de). Idem. Tourbe (carbonisation de la) à vases ouverts. Très-mauvaise odeur et fumée. Tripiers. Mauvaise odeur et nécessité d'éloigner les eaux.

Tueries, dans les villes dont la population excède dix mille âmes. Danger de voir des animaux s'échapper ; mauvaise odeur. Urats (fabrication d'), mélange d'urine avec la chaux, le plâtre et les terres. Odeur désagréable. Vernis (fabriques de). Très-grand danger du feu et odeur désagréable.

Verre, cristallin et émaux (fabriques de). Grande fumée et danger du feu. Vitreries et feutres vernis (fabriques de). Emanations désagréables, crainte d'incendie.

Voiries et dépôts de boues ou de toute autre sorte d'immondices. Odeur très-désagréable et insalubre. Deuxième catégorie.

Absinthe (distilleries d'extrait ou d'esprit d'). Danger d'incendie. Acide muriatique (fabrication de l') à vases clos. Odeur désagréable et incommode, quand les appareils se perdent.

Acide nitrique, eau forte (fabrication de l'), par la décomposition du salpêtre au moyen de l'acide sulfurique. Idem. Un peu de fumée et d'odeur empyreumatique.

Acide pyrolytique (fabriques d'), lorsque les gaz sont brûlés. Odeur désagréable, crainte d'incendie. Acide pyrolytique (toutes les combinaisons de l') avec le fer, le plomb ou la soude. Odeur fort désagréable.

Aciers (fabriques d'). Fumée et danger du feu. Amidonneries avec séparation du gluten, quand le travail s'opère sans fermentation putride, et quand elles ont un écoulement constant de leurs eaux. Odeur fort désagréable.

Bâtimens à écorce dans les villes. Bruit, poussière et quelque danger du feu. Bitumes en planche (fabriques de). Danger d'incendie.

Bitumes pissasphaltés (ateliers pour la fonte et la préparation des). Idem. Blanc de baleine (raffinerie de). Peu d'inconvénients. Blanchiment des tissus et des fils de laine ou de soie par l'acide sulfurique. Emanations insalubres.

Blanchiment des toiles et fils de chanvre, de lin et de coton par le chlore. Emanations désagréables. Blanc de plomb ou céruse (fabriques de). Inconvénients, seulement pour la santé des ouvriers.

Bleu de Prusse (fabriques de), lorsqu'elles brûlent leur fumée et le gaz hydrogène sulfuré. Très-peu d'inconvénients si les appareils sont parfaits. Blancheries des blanchisseurs de profession et les travaux qui en dépendent, quand ils n'ont pas un écoulement constant de leurs eaux. Odeur désagréable et insalubre.

Bleu de Prusse (fabriques de), lorsqu'elles brûlent leur fumée et le gaz hydrogène sulfuré. Très-peu d'inconvénients si les appareils sont parfaits. Odeur désagréable et insalubre.

Brûleries des blanchisseurs de profession et les travaux qui en dépendent, quand ils n'ont pas un écoulement constant de leurs eaux. Odeur désagréable et insalubre. Calcinage d'os d'animaux, lorsque la fumée est brûlée. Odeur toujours sensible, même avec des appareils bien construits.

Carbonisation du bois à air libre, lorsqu'elle se pratique dans des établissements permanents, et ailleurs que dans les bois et forêts ou en rase campagne. Odeur et fumée très-désagréables, s'étendant au loin. Cartonniers. Un peu d'odeur désagréable. Cendres d'orfèvre (traitement des) par le mercure, et distillation des amalgames. Danger, à cause du mercure en vapeur dans l'atelier. Cendres gravelées (fabrication des), lorsqu'on brûle la fumée. Un peu d'odeur. Chandeliers (cette industrie comprend la fabrication des bougies stéariques). Idem. Quelque danger du feu, un peu d'odeur. Chapeaux (fabriques de). Buée et odeur assez désa-

gréable ; poussière noire, occasionnée par le battage, après la teinture. Danger du feu et mauvais odeur. Chapeaux de soie ou autres, préparés au moyen d'un vernis (fabric. des). Odeur toujours sensible, même avec des appareils bien construits. Charbon de bois (magasins à Paris). Danger d'incendie. Charbon de bois fait à vases clos. Fumée et danger du feu. Charbon de terre épuré, lorsqu'on travaille à vases clos. Un peu d'odeur et de fumée.

Châtaignes (dessiccation et conservation des). Très-peu d'inconvénients. Chaux (four à) permanents. Grande fumée. Chiffonniers. Odeur très-désagréable et insalubre.

Chlore (fabrication du), quand ce produit est employé dans les établissements mêmes où on le prépare. Odeur désagréable et incommode, quand les appareils se perdent. Chlorure de chaux (ateliers où l'on fabrique en petite quantité du). Idem. Chlorures alcalins, eau de javelle (ateliers où l'on fabrique en petite quantité des). Idem. Chlorures alcalins, eau de javelle (fabrication des), quand ces produits sont employés dans les établissements mêmes où ils sont préparés. Idem.

Chromate de potasse (fabriques de). Dégagement de gaz nitreux. Odeur très-désagréable. Cire à cacheter (fabriques de). Quelque danger du feu. Colle de peaux de lapin (fabriques de). Un peu de mauvaise odeur. Corroyeurs. Mauvaise odeur. Couvreturiers. Danger causé par le duvet de laine ou l'insuspension dans l'air ; odeur d'huile rance et de vapeurs sulfureuses, quand les soutiroirs sont mal construits.

Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

gris ; poussière noire, occasionnée par le battage, après la teinture. Danger du feu et mauvais odeur. Odeur toujours sensible, même avec des appareils bien construits. Danger d'incendie. Fumée et danger du feu. Un peu d'odeur et de fumée. Très-peu d'inconvénients. Grande fumée. Odeur très-désagréable et insalubre.

Chaux (four à) permanents. Grande fumée. Chiffonniers. Odeur très-désagréable et insalubre. Chlorure de chaux (ateliers où l'on fabrique en petite quantité du). Idem. Chlorures alcalins, eau de javelle (ateliers où l'on fabrique en petite quantité des). Idem. Chlorures alcalins, eau de javelle (fabrication des), quand ces produits sont employés dans les établissements mêmes où ils sont préparés. Idem.

Chromate de potasse (fabriques de). Dégagement de gaz nitreux. Odeur très-désagréable. Cire à cacheter (fabriques de). Quelque danger du feu. Colle de peaux de lapin (fabriques de). Un peu de mauvaise odeur. Corroyeurs. Mauvaise odeur. Couvreturiers. Danger causé par le duvet de laine ou l'insuspension dans l'air ; odeur d'huile rance et de vapeurs sulfureuses, quand les soutiroirs sont mal construits.

Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre. Cuir vert et peaux fraîches (dépôts de). Odeur désagréable et insalubre.

Lard (ateliers à enfumer le). Mauvaise odeur produite par les eaux qui s'en écoulent. Liqueurs (fabrication des). Danger du feu. Machiniers. Mauvaise odeur. Machines et chaudières à haute et basse pression. Fumée, danger d'explosion des chaudières.

Mécaniciens. Mauvaise odeur. Moulins à broyer le plâtre, la chaux et les cailloux. Bruit. Ce travail étant fait par la voie sèche, a des inconvénients graves pour la santé des ouvriers et même un peu pour le voisinage. Danger du feu et fumée.

Moulin à farines dans les villes. Bruit et poussière. Noir de fumée (fabrication du). Danger du feu. Noir d'ivoire et d'os (fabrication du) lorsqu'on brûle la fumée. Odeur toujours sensible, même avec des appareils bien construits. Mauvaise odeur.

Noir minéral (carbonisation et préparation de schistes bitumineux pour fabriquer le). Idem. Orseille (fabriques d') à vases clos, en remplissant avec de l'ammoniac ou des sels alcalins, à l'exclusion formelle de l'urine. Odeur toujours sensible, même avec des appareils bien construits. Mauvaise odeur.

Os (blanchiment des) pour les éventailistes et les boutonnières. Très-peu d'inconvénients. Oxyde de zinc. Grande fumée, consistant en commencement de la fournée. Danger du feu. Un peu d'odeur désagréable.

Papiers (fabriques de). Parcheminiers. Inconvénient produit par la poussière, et danger du feu. Peignage en grand des chanvres et lins dans les villes (ateliers pour le). Danger d'incendie. Phosphore (fabriques de). Fumée comme dans les petites fabriques de faïence.

Pipes à fumer (fabrication des). Fumée considérable, bruit et poussière. Plâtre (four à) permanents. Très-peu d'inconvénients. Plomb (fonte et laminage du). Fumée dans le commencement de la fournée. Odeur désagréable.

Poëliers fournailliers. Poëliers et fournailliers de faïence et terre cuite. Fumée dans le commencement du petit feu et danger d'incendie. Porcelaine (fabrication de la). Fumée dans le commencement du petit feu et danger d'incendie.

Potiers d'étain. Très-peu d'inconvénients. Potiers de terre. Fumée au petit feu. Rogues (dépôts de salaisons liquides, connues sous le nom de). Odeur désagréable.

Rouge de

Corne (travail de la) pour la réduire en feuille. Un peu de man-
vais odeur.
Cristaux de soude, sous-carbonate de soude cristallisé (fabriques de). Très-peu d'incon-
venients.
Doreurs sur métaux. On a à craindre les mala-
dies des do-
cuments etc ;
mais ce n'est
que pour les
ouvriers.
Eau-seconde (fabrication de l') des peintres en bâti-
ments. Très-peu d'incon-
venients.
Echandoirs dans lesquels on traite les têtes et les pieds d'animaux afin d'en séparer le poil. Fumée et légère
odeur.
Encres à écrire (fabriques d'). Très-peu d'incon-
venients.
Empilage (établissements en grand pour l'). Mauvaise odeur
et incommo-
dité.
Essayeurs. Très-peu d'incon-
venients.
Etain (fabriques des feuilles d'). Peu d'inconvé-
nients, l'opéra-
tion se faisant
au laminoir.
Fécule de pomme de terre (fabriques de). Mauvaise odeur,
provenant des
lavages quand
elles sont
gardées.
Fer-blanc (fabriques de). Très-peu d'incon-
venients.
Fondeurs au creuset. Un peu de fumée.
Fromages (dépôts de). Odeur très-désa-
gréable.
Gaz hydrogène (les petits appareils pour fabriquer le). Odeur, danger
d'explosion et
d'incendie.
Gazomètres non attenants à des appareils produc-
teurs dont la capacité excède dix mètres cubes. Idem.
Gaz (ateliers pour le grillage des tissus de coton par le). Peu d'inconvé-
nients, l'opéra-
tion se faisant
en petit.
Gélatine extraite des os (fabrication de la) par le moyen des acides et de l'ébullition. Odeur désa-
gréable, quand
les matières ne
sont pas fraî-
ches.
Glaces (battage des). Inconvenient
pour les ou-
vriers seule-
ment, qui sont
soufflés et trem-
blés de dé-
sirs.
Laques (fabrication des). Très-peu d'incon-
venients.
Lavoirs à laine. Doivent être placés sur les ri-
viers et ruis-
seaux, au-des-
sous des villes
et villages.
Lustrage des peaux. Très-peu d'incon-
venients.
Moulins à huile. Un peu d'odeur,
et quelque dan-
ger du feu.
Ocre jaune (calcination de l.) pour le convertir en ocre rouge. Un peu de fumée.
Papiers peints et papiers marbrés (fabriques de). Danger du feu.
Plâtre (ours à), ne travaillant pas plus d'un mois par année. Fumée dans la
proportion du
travail.
Plomb de chasse (fabriques de). Très-peu d'incon-
venients.
Plombiers et fontainiers. Idem.
Potasse (fabriques de). Idem.
Sabots (ateliers à enfumer les). Fumée.
Salpêtre (fabrication et raffinage du). Fumée et danger
du feu.
Savonneries. Buée, fumée et
odeur désa-
gréable.
Sel (raffineries de). Très-peu d'incon-
venients.
Sel de soude sec (fabriques de). Très-peu de fu-
mée.
Sirop de fécule de pommes de terre. Nécessité d'écou-
ler les eaux.
Soude (fabrication de la) ou décomposition du sulfate de soude. Fumée.
Sulfate de cuivre (fabrication du) au moyen de l'acide sulfurique et de l'oxyde de cuivre ou de carbonate de cuivre. Très-peu d'incon-
venients.
Sulfate de potasse (raffinage du). Idem.
Sulfate de fer et d'alumine. Fumée et buée.
Tartre (raffinage du). Très-peu d'incon-
venients.
Teinturiers. Idem.
Teinturiers-dégraisseurs. Buée et odeur
désagréable,
quand les sou-
fflets sont mal
construits.
Toiles peintes (ateliers de). Mauvaise odeur

et danger du feu.
Bruit, danger du feu.
Dangers de voir les animaux chapper; mauvaise odeur.
Mauvaise odeur.
Très-peu d'incon-
venients.
Légère odeur.
Très-peu d'incon-
venients.
— Hist. Ateliers nationaux, ateliers de charité. L'établissement d'ateliers publics pour soulager les ouvriers sans travail est un fait très-ancien qui n'a que le croit généralement. C'est une nécessité qui s'est imposée dans tous les temps de crise, à la suite des grandes commotions politiques ou des guerres désastreuses, au milieu des disettes, des catastrophes imprévues ou, enfin, dans les grandes crises financières ou industrielles. On pourrait même citer quelques exemples de cette institution dans l'antiquité. Dans les vastes travaux publics organisés à Athènes, sous Périclès, il y avait des sections destinées à servir de refuge aux citoyens indigents et sans travail. N'étaient-ce point là de véritables ateliers nationaux? Dans les sociétés modernes, on en peut citer de nombreux exemples. Après la guerre de Cent ans, vers 1454, les magistrats et les bourgeois de Paris imaginèrent de créer des ressources aux nombreux affamés que les malheurs publics avaient réduits au désespoir, en ouvrant à frais communs des ateliers pour le produit, d'ailleurs, donna des bénéfices à ceux qui avaient avancé des fonds.
Un édit de 1545 prescrivait d'employer aux travaux publics les indigents valides. Des ordonnances de 1639, 1699 et 1709 complétèrent cette organisation. Enfin, en 1786 et 1788, Louis XVI étendit ce mode d'assistance à tout le royaume en faisant ouvrir des travaux publics dans chaque province pendant la morte saison. Turgot, dans son intendance de Limoges, organisa, pendant une disette, des ateliers de charité sagement combinés, qui donnaient du pain à ceux qui étaient privés de travail, sans faire concurrence à l'industrie privée. Ainsi, le prix payé dans les ateliers publics était au-dessous du prix courant, de manière à soulager les nécessiteux sans devenir un attrait pour ceux qui étaient pourvus de travail dans les fabriques et manufactures des particuliers. Le travail se faisait à la tâche et non à la journée, et, en outre, était payé en nature, c'est-à-dire par des bons de pain, de riz, de légumes, etc.
La révolution de 1789 se trouva naturellement en face de cette organisation, par suite de l'interruption momentanée des transactions commerciales qui accompagne toute convulsion politique ou sociale. Le lendemain de la prise de la Bastille, des milliers d'ouvriers de la capitale se trouvèrent tout à coup sans occupation. Les circonstances fournirent le moyen d'atténuer le mal. Le peuple, après sa victoire, redoutant les vengeances de la cour, et quelque danger de la famine, fit élever des fortifications capables de motiver la fabrication d'un coup de main. Le danger une fois dissipé, on continua les travaux, dans le seul but d'occuper les ouvriers sans ouvrage. Leur nombre s'éleva bientôt à dix-sept mille, et ce rassemblement, foyer d'agitation, inspira de vives inquiétudes. Comment le dissoudre? La municipalité essaya vainement de diminuer les salaires; il y eut une fermentation menaçante, et il fallut que La Fayette usât de l'ascendant de sa popularité pour calmer les esprits (15 août). L'atelier de Montmartre fut pour tant supprimé le 31 du même mois, mais rem-
placé en même temps par d'autres ateliers disséminés dans Paris. « J'ai vu, dit Bailly dans ses Mémoires, des marchands, des merciers, des orfèvres, implorer la faveur d'y être employés à 20 sols par jour. » Cette faveur, pour l'obtenir, il fallait être né ou domicilié à Paris, on renvoyait les autres dans leurs provinces, avec 3 sous par lieue. Chaque district eut son atelier de charité. L'Etat faisait les fonds. Nous trouvons dans une lettre inédite de Neckar, du mois de décembre, que le nombre des hommes employés s'élevait alors à huit mille, outre ceux de la banlieue, auxquels le gouvernement procurait des salaires. Le 19 septembre 1790, la ville de Paris obtint de l'Assemblée constituante un décret pour être employé à des travaux utiles. La besogne fut improductive, comme il arrive le plus souvent en pareil cas. On mit sur le compte de la municipalité les abus qui découlaient de la force des choses. Les ateliers de Paris furent dissous par décret du 16 juin 1791, et ce qui restait de la somme distribuée à plusieurs départements pour des travaux publics. Grand était l'embarras du comité municipal : pour apaiser les rumeurs, il fit distribuer, le 5 juillet, 96,000 livres aux indigents qui avaient travaillé dans les ateliers de secours, et qui étaient domiciliés à Paris depuis le 14 juillet 1789. — La journée du 10 août 1792 fut suivie aussi d'une crise commerciale douloureuse. On employa beaucoup d'ouvriers aux terrassements du camp sous Paris (V. ce

mot), destiné à arrêter la marche victorieuse des Prussiens. Toutes les sections avaient leurs ateliers distincts au camp. Les travailleurs s'y rendaient, chaque matin, sous la conduite de leurs chefs, et tambour en tête. Lorsque les Prussiens furent repoussés, l'armée, la Convention songea à dissoudre une masse d'hommes dont l'effervescence était un sujet d'alarmes, et à exonerer le Trésor d'une dépense sans proportion avec le travail produit. « Il faut éviter, dit Camus dans la séance du 3 octobre, les rassemblements d'hommes oisifs. Prenez garde qu'on ne fasse comme à la fin du mois, non sans quelques troubles. La guerre terrible que la République eut à soutenir contre toute l'Europe fournit bientôt de l'emploi à tous, soit comme soldats, soit comme travailleurs occupés à l'équipement ou à l'armement de l'armée.
Il y eut cependant encore, dans un certain nombre de localités, des ateliers publics de secours pour les femmes et les enfants, et seulement pendant les temps de morte-saison. Cette organisation, qui demeura incomplète, coïncida avec les plans pour l'extinction de la mendicité en France, et fut maintenue pendant les crises de 1810 et de 1817; enfin, à la suite de la révolution de 1830. A cette époque, le chômage prit des proportions qui obligèrent l'Etat et les municipalités à multiplier les ateliers publics. A Paris, on s'en occupa d'abord en 1831. Elle se traduisit en luttés désespérées. Par une sorte de dérision de leur malheureuse destinée, les ouvriers, pour vivre, durent travailler aux fortifications de la ville, dirigées par le ministre de la Guerre.
Mais c'est surtout en 1848, après la révolution de Février, que fut faite l'application la plus large des ateliers publics, et celle qui est demeurée la plus fameuse.
Deux années de disettes, d'inondations, de crise financière, avaient pesé sur l'industrie, réduit le nombre des bras occupés, épuisé les modestes économies des ouvriers et plongé un grand nombre de familles dans la misère. Les bureaux de bienfaisance, qui depuis le 15 février 1848, offraient à cet égard le plus lamentable tableau. La révolution n'avait pas créé cette situation; elle en hérita. La chute du gouvernement de Louis-Philippe avait nécessairement aggravé la crise; le travail était interrompu dans les ateliers privés; des masses considérables d'ouvriers et d'hommes des professions libérales se trouvaient sans occupation, sans pain. Que faire au milieu de circonstances aussi pressantes? On n'improvisa pas le travail et le crédit; on ne remonta pas en une heure une machine aussi compliquée que celle qui produit le mouvement commercial et industriel; on peut acheter par de bonnes mesures la reprise des affaires; mais comment la décréter instantanément? Parmi ceux qui, après les événements, ont blâmé le gouvernement de la réaction, il en est un, des ateliers nationaux, combien en est-il qui aient proposé des moyens pratiques, immédiatement applicables, pour faire face aux nécessités et conjurer les périls de la situation? « Fallait-il, dit M. Garnier-Pagès, abandonner la population aux suggestions du désespoir, aux mauvais conseils des passions, aux excitations des ambitieux, aux entraînements des malveillants, aux théories inapplicables, aux désordres de la place publique? Fallait-il, comme à Rome antique, ouvrir les greniers publics, puiser dans le trésor, distribuer à chacun sa ration de blé et sa pièce d'or, et donner le salaire sans travail? (Histoire de la Révolution de 1848).
Quand l'heure présente vous devore, au milieu des tempêtes d'une révolution, en présence de milliers d'hommes déçimés par la famine, en l'absence d'un remède efficace et d'un effet rapide et sûr, on a, le plus ordinairement, recours aux palliatifs et aux expédients. Le gouvernement provisoire arrêta en principe qu'il fallait secourir l'ouvrier par le travail, qui honore, plutôt que par l'aumône, qui humilie; et, le 26 février, pendant que tout Paris était encore hérissé de barricades, il décréta l'établissement immédiat d'ateliers nationaux, et ordonna la reprise de tous les travaux publics en cours d'exécution. Les ouvriers devaient s'adresser aux maires de leur arrondissement, qui les dirigeaient sans retard sur les chantiers.
Tel qu'il y a l'origine des ateliers nationaux. Ce n'était, dans la pensée du gouvernement, qu'une mesure traditionnelle employée pour traverser une crise; c'était, suivant l'expression de M. Garnier-Pagès, un expédient loyal pour offrir à la population ouvrière un salaire et du pain.
Ecoutons aussi M. de Lamartine : « Les ateliers nationaux, dit-il, ne furent pas un système, mais un malheur. Inévitable résultat de la cessation soudaine du travail et du commencement des ateliers dans une capitale industrielle de deux cent mille ouvriers, ils furent l'entrepôt des misères et des oisivetés forcées du moment.
Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette création fut alors universellement approuvée; les journaux de toutes les nuances et de tous les partis donnèrent une approbation complète à cette mesure, née de la gravité des circonstances, lesquelles ne permettaient ni délai ni hésitation.

Le ministre des travaux publics rechercha immédiatement les projets étudiés, et ne trouva rien de mieux que le chemin de fer de l'Ouest, l'amélioration de la navigation de l'Oise, et l'élargissement du chemin de fer de Seaux à Orsay. Les chantiers de ces travaux furent bientôt complets. Des pavages de rues, quelques terrassements qu'on y ajouta ne purent suffire aux bras inoccupés. Les portes de marais étaient encombrées d'ouvriers qui attendaient leur admission. Un jeune ingénieur, M. Emile Thomas, aide par les élèves de l'Ecole centrale, avait été chargé de l'organisation et de l'inscription des travailleurs, dont le nombre s'éleva rapidement à seize mille, chiffre qui fut bientôt dépassé. Des ouvriers accouraient de tous les départements, et parvenaient à se faire inscrire en obtenant de leurs logeurs des certificats d'un séjour antérieur. De Belgique même, des bandes de malheureux se mettaient en route pour venir manger le pain de la République, on ne put qu'arrêter l'immigration des ouvriers des départements, où cependant des ateliers locaux avaient été organisés. Enfin, les caristes se remplirent également d'employés, de petits entrepreneurs, d'hommes de lettres, d'artistes, etc., qui, à bout de ressources, étaient contraints de demander leur subsistance au travail national.
Le gouvernement, au milieu de ces difficultés, s'attacha à persister, aux points essentiels, dans la voie qu'il avait choisie, et haussées. Des travaux l'Etat et les communes cessant du ministre des travaux publics. Mais les ingénieurs des ponts et chaussées, soit par apathie, mauvais vouloir, jalousie envers les élèves de l'Ecole centrale, ou peut-être par esprit de régime déchu, gardaient le silence ou n'offraient que des projets irréalisables. Le gouvernement provisoire dut prendre lui-même des mesures pour réaliser ce que les hommes spéciaux ne voulaient ou ne pouvaient constituer.
On songea aux terrassements du Champ-de-Mars, dont les études étaient depuis longtemps préparées. Ce chantier reçut cinq mille ouvriers.
Dependant le nombre des travailleurs augmentait toujours. Il était, au 31 mars, de vingt-huit mille trois cent cinquante, organisés en quelque sorte militairement, sous la direction de lieutenants et de brigadiers nommés par le ministre de l'Intérieur, et administrés par le ministre central. Le salaire, fixé d'abord à 1 fr. 50 c. par jour, puis à 1 fr. par jour d'inactivité, et 2 fr. par jour de travail réel, fut définitivement réglé à 8 fr. par semaine; les brigadiers recevaient 3 fr. par jour; les chefs d'escouade 2 fr. 50 c.
La masse des travailleurs se composait d'hommes honnêtes qui rêussaient de n'avoir que trop travaillé, et qui trouvaient le travail inutile. Mais, par suite de la mauvaise organisation, des individus sans scrupule se glissèrent dans leurs rangs, parvinrent à se faire nommer brigadiers, et exploiter l'assistance publique en insérant sur leurs listes des travailleurs fictifs dont ils touchaient frontalement le salaire. En signalant ces abus, nous devons dire qu'il n'y a parfois beaucoup exagéré, et qui ont été de cause, et il y avait eu des insurrections, mais qu'on en a voulu rendre la solidarité à tous les travailleurs, et même à toute la population ouvrière de Paris, qui s'est montrée, dans ces journées difficiles, le résultat si ne fut pas en mesure.
En résumé, le chiffre des enrôlements, augmentés sans cesse, malgré les efforts du gouvernement, par des ouvriers accourus des provinces, dépassa cent mille. On a calculé que les doubles emplois pouvaient s'élever à un dixième. Les dépenses totales n'atteignirent pas 15 millions. C'est beaucoup, sans doute, mais qu'on réfléchisse qu'il s'agissait d'arracher la ville de Paris à toutes les horreurs du désespoir, à toutes les angoisses de la misère. Des dépenses bien plus considérables, bien plus inutiles, souvent même nuisibles, ont été faites depuis, et n'ont point soulevé autant de récriminations que cette liste civile du malheur.
Outre les travaux dont nous avons parlé, exécutés par les ateliers nationaux, il fut entrepris encore : réparation des chemins de ronde et rues non pavées de Paris; terrassements sur les rampes d'Ivry, la pelouse des Champs-Élysées et l'abbaye Montmartre; extraction de cailloux à Clichy et Genevilliers; création du chemin de halage de Neuilly.
Le résultat si ne fut pas en rapport avec les dépenses, cela est évident. Mais il est bon de rappeler que le corps des ponts et chaussées a non-seulement refusé d'indiquer des travaux, mais encore qu'il a suscité mille entraves pour l'exécution de ceux-ci, et qu'il n'a voulu agréer aucun des projets qui lui ont été soumis.
Nous devons dire ici que M. Louis Blanc n'a été pour rien dans la création et la direction des ateliers nationaux, comme on l'a prétendu. Il paraît même qu'on avait songé à se servir de cette agglomération pour contrebalancer la prédication socialiste de Luxembourg. L'administration fonda dans ce but le club des ateliers nationaux, qui donna d'ailleurs un résultat contraire à celui qu'on espérait.
A cette époque, on organisa aussi des ateliers de femmes dans les douze arrondissements de Paris. Trente à quarante mille femmes vécurent pendant quatre mois en confortablement, pour les armées, des chemises et autres objets de lingerie. Liquidation faite,

les avances de fonds rentrèrent au trésor, ne laissant qu'une perte insignifiante, et ne trouvant rien de mieux que le chemin de fer de l'Ouest, l'amélioration de la navigation de l'Oise, et l'élargissement du chemin de fer de Seaux à Orsay. Les chantiers de ces travaux furent bientôt complets. Des pavages de rues, quelques terrassements qu'on y ajouta ne purent suffire aux bras inoccupés. Les portes de marais étaient encombrées d'ouvriers qui attendaient leur admission. Un jeune ingénieur, M. Emile Thomas, aide par les élèves de l'Ecole centrale, avait été chargé de l'organisation et de l'inscription des travailleurs, dont le nombre s'éleva rapidement à seize mille, chiffre qui fut bientôt dépassé. Des ouvriers accouraient de tous les départements, et parvenaient à se faire inscrire en obtenant de leurs logeurs des certificats d'un séjour antérieur. De Belgique même, des bandes de malheureux se mettaient en route pour venir manger le pain de la République, on ne put qu'arrêter l'immigration des ouvriers des départements, où cependant des ateliers locaux avaient été organisés. Enfin, les caristes se remplirent également d'employés, de petits entrepreneurs, d'hommes de lettres, d'artistes, etc., qui, à bout de ressources, étaient contraints de demander leur subsistance au travail national.
Le gouvernement, au milieu de ces difficultés, s'attacha à persister, aux points essentiels, dans la voie qu'il avait choisie, et haussées. Des travaux l'Etat et les communes cessant du ministre des travaux publics. Mais les ingénieurs des ponts et chaussées, soit par apathie, mauvais vouloir, jalousie envers les élèves de l'Ecole centrale, ou peut-être par esprit de régime déchu, gardaient le silence ou n'offraient que des projets irréalisables. Le gouvernement provisoire dut prendre lui-même des mesures pour réaliser ce que les hommes spéciaux ne voulaient ou ne pouvaient constituer.
On songea aux terrassements du Champ-de-Mars, dont les études étaient depuis longtemps préparées. Ce chantier reçut cinq mille ouvriers.
Dependant le nombre des travailleurs augmentait toujours. Il était, au 31 mars, de vingt-huit mille trois cent cinquante, organisés en quelque sorte militairement, sous la direction de lieutenants et de brigadiers nommés par le ministre de l'Intérieur, et administrés par le ministre central. Le salaire, fixé d'abord à 1 fr. 50 c. par jour, puis à 1 fr. par jour d'inactivité, et 2 fr. par jour de travail réel, fut définitivement réglé à 8 fr. par semaine; les brigadiers recevaient 3 fr. par jour; les chefs d'escouade 2 fr. 50 c.
La masse des travailleurs se composait d'hommes honnêtes qui rêussaient de n'avoir que trop travaillé, et qui trouvaient le travail inutile. Mais, par suite de la mauvaise organisation, des individus sans scrupule se glissèrent dans leurs rangs, parvinrent à se faire nommer brigadiers, et exploiter l'assistance publique en insérant sur leurs listes des travailleurs fictifs dont ils touchaient frontalement le salaire. En signalant ces abus, nous devons dire qu'il n'y a parfois beaucoup exagéré, et qui ont été de cause, et il y avait eu des insurrections, mais qu'on en a voulu rendre la solidarité à tous les travailleurs, et même à toute la population ouvrière de Paris, qui s'est montrée, dans ces journées difficiles, le résultat si ne fut pas en mesure.
En résumé, le chiffre des enrôlements, augmentés sans cesse, malgré les efforts du gouvernement, par des ouvriers accourus des provinces, dépassa cent mille. On a calculé que les doubles emplois pouvaient s'élever à un dixième. Les dépenses totales n'atteignirent pas 15 millions. C'est beaucoup, sans doute, mais qu'on réfléchisse qu'il s'agissait d'arracher la ville de Paris à toutes les horreurs du désespoir, à toutes les angoisses de la misère. Des dépenses bien plus considérables, bien plus inutiles, souvent même nuisibles, ont été faites depuis, et n'ont point soulevé autant de récriminations que cette liste civile du malheur.
Outre les travaux dont nous avons parlé, exécutés par les ateliers nationaux, il fut entrepris encore : réparation des chemins de ronde et rues non pavées de Paris; terrassements sur les rampes d'Ivry, la pelouse des Champs-Élysées et l'abbaye Montmartre; extraction de cailloux à Clichy et Genevilliers; création du chemin de halage de Neuilly.
Le résultat si ne fut pas en rapport avec les dépenses, cela est évident. Mais il est bon de rappeler que le corps des ponts et chaussées a non-seulement refusé d'indiquer des travaux, mais encore qu'il a suscité mille entraves pour l'exécution de ceux-ci, et qu'il n'a voulu agréer aucun des projets qui lui ont été soumis.
Nous devons dire ici que M. Louis Blanc n'a été pour rien dans la création et la direction des ateliers nationaux, comme on l'a prétendu. Il paraît même qu'on avait songé à se servir de cette agglomération pour contrebalancer la prédication socialiste de Luxembourg. L'administration fonda dans ce but le club des ateliers nationaux, qui donna d'ailleurs un résultat contraire à celui qu'on espérait.
A cette époque, on organisa aussi des ateliers de femmes dans les douze arrondissements de Paris. Trente à quarante mille femmes vécurent pendant quatre mois en confortablement, pour les armées, des chemises et autres objets de lingerie. Liquidation faite,

les avances de fonds rentrèrent au trésor, ne laissant qu'une perte insignifiante, et ne trouvant rien de mieux que le chemin de fer de l'Ouest, l'amélioration de la navigation de l'Oise, et l'élargissement du chemin de fer de Seaux à Orsay. Les chantiers de ces travaux furent bientôt complets. Des pavages de rues, quelques terrassements qu'on y ajouta ne purent suffire aux bras inoccupés. Les portes de marais étaient encombrées d'ouvriers qui attendaient leur admission. Un jeune ingénieur, M. Emile Thomas, aide par les élèves de l'Ecole centrale, avait été chargé de l'organisation et de l'inscription des travailleurs, dont le nombre s'éleva rapidement à seize mille, chiffre qui fut bientôt dépassé. Des ouvriers accouraient de tous les départements, et parvenaient à se faire inscrire en obtenant de leurs logeurs des certificats d'un séjour antérieur. De Belgique même, des bandes de malheureux se mettaient en route pour venir manger le pain de la République, on ne put qu'arrêter l'immigration des ouvriers des départements, où cependant des ateliers locaux avaient été organisés. Enfin, les caristes se remplirent également d'employés, de petits entrepreneurs, d'hommes de lettres, d'artistes, etc., qui, à bout de ressources, étaient contraints de demander leur subsistance au travail national.
Le gouvernement, au milieu de ces difficultés, s'attacha à persister, aux points essentiels, dans la voie qu'il avait choisie, et haussées. Des travaux l'Etat et les communes cessant du ministre des travaux publics. Mais les ingénieurs des ponts et chaussées, soit par apathie, mauvais vouloir, jalousie envers les élèves de l'Ecole centrale, ou peut-être par esprit de régime déchu, gardaient le silence ou n'offraient que des projets irréalisables. Le gouvernement provisoire dut prendre lui-même des mesures pour réaliser ce que les hommes spéciaux ne voulaient ou ne pouvaient constituer.
On songea aux terrassements du Champ-de-Mars, dont les études étaient depuis longtemps préparées. Ce chantier reçut cinq mille ouvriers.
Dependant le nombre des travailleurs augmentait toujours. Il était, au 31 mars, de vingt-huit mille trois cent cinquante, organisés en quelque sorte militairement, sous la direction de lieutenants et de brigadiers nommés par le ministre de l'Intérieur, et administrés par le ministre central. Le salaire, fixé d'abord à 1 fr. 50 c. par jour, puis à 1 fr. par jour d'inactivité, et 2 fr. par jour de travail réel, fut définitivement réglé à 8 fr. par semaine; les brigadiers recevaient 3 fr. par jour; les chefs d'escouade 2 fr. 50 c.
La masse des travailleurs se composait d'hommes honnêtes qui rêussaient de n'avoir que trop travaillé, et qui trouvaient le travail inutile. Mais, par suite de la mauvaise organisation, des individus sans scrupule se glissèrent dans leurs rangs, parvinrent à se faire nommer brigadiers, et exploiter l'assistance publique en insérant sur leurs listes des travailleurs fictifs dont ils touchaient frontalement le salaire. En signalant ces abus, nous devons dire qu'il n'y a parfois beaucoup exagéré, et qui ont été de cause, et il y avait eu des insurrections, mais qu'on en a voulu rendre la solidarité à tous les travailleurs, et même à toute la population ouvrière de Paris, qui s'est montrée, dans ces journées difficiles, le résultat si ne fut pas en mesure.
En résumé, le chiffre des enrôlements, augmentés sans cesse, malgré les efforts du gouvernement, par des ouvriers accourus des provinces, dépassa cent mille. On a calculé que les doubles emplois pouvaient s'élever à un dixième. Les dépenses totales n'atteignirent pas 15 millions. C'est beaucoup, sans doute, mais qu'on réfléchisse qu'il s'agissait d'arracher la ville de Paris à toutes les horreurs du désespoir, à toutes les angoisses de la misère. Des dépenses bien plus considérables, bien plus inutiles, souvent même nuisibles, ont été faites depuis, et n'ont point soulevé autant de récriminations que cette liste civile du malheur.
Outre les travaux dont nous avons parlé, exécutés par les ateliers nationaux, il fut entrepris encore : réparation des chemins de ronde et rues non pavées de Paris; terrassements sur les rampes d'Ivry, la pelouse des Champs-Élysées et l'abbaye Montmartre; extraction de cailloux à Clichy et Genevilliers; création du chemin de halage de Neuilly.
Le résultat si ne fut pas en rapport avec les dépenses, cela est évident. Mais il est bon de rappeler que le corps des ponts et chaussées a non-seulement refusé d'indiquer des travaux, mais encore qu'il a suscité mille entraves pour l'exécution de ceux-ci, et qu'il n'a voulu agréer aucun des projets qui lui ont été soumis.
Nous devons dire ici que M. Louis Blanc n'a été pour rien dans la création et la direction des ateliers nationaux, comme on l'a prétendu. Il paraît même qu'on avait songé à se servir de cette agglomération pour contrebalancer la prédication socialiste de Luxembourg. L'administration fonda dans ce but le club des ateliers nationaux, qui donna d'ailleurs un résultat contraire à celui qu'on espérait.
A cette époque, on organisa aussi des ateliers de femmes dans les douze arrondissements de Paris. Trente à quarante mille femmes vécurent pendant quatre mois en confortablement, pour les armées, des chemises et autres objets de lingerie. Liquidation faite,

les avances de fonds rentrèrent au trésor, ne laissant qu'une perte insignifiante, et ne trouvant rien de mieux que le chemin de fer de l'Ouest, l'amélioration de la navigation de l'Oise, et l'élargissement du chemin de fer de Seaux à Orsay. Les chantiers de ces travaux furent bientôt complets. Des pavages de rues, quelques terrassements qu'on y ajouta ne purent suffire aux bras inoccupés. Les portes de marais étaient encombrées d'ouvriers qui attendaient leur admission. Un jeune ingénieur, M. Emile Thomas, aide par les élèves de l'Ecole centrale, avait été chargé de l'organisation et de l'inscription des travailleurs, dont le nombre s'éleva rapidement à seize mille, chiffre qui fut bientôt dépassé. Des ouvriers accouraient de tous les départements, et parvenaient à se faire inscrire en obtenant de leurs logeurs des certificats d'un séjour antérieur. De Belgique même, des bandes de malheureux se mettaient en route pour venir manger le pain de la République, on ne put qu'arrêter l'immigration des ouvriers des départements, où cependant des ateliers locaux avaient été organisés. Enfin, les caristes se remplirent également d'employés, de petits entrepreneurs, d'hommes de lettres, d'artistes, etc., qui, à bout de ressources, étaient contraints de demander leur subsistance au travail national.
Le gouvernement, au milieu de ces difficultés, s'attacha à persister, aux points essentiels, dans la voie qu'il avait choisie, et haussées. Des travaux l'Etat et les communes cessant du ministre des travaux publics. Mais les ingénieurs des ponts et chaussées, soit par apathie, mauvais vouloir, jalousie envers les élèves de l'Ecole centrale, ou peut-être par esprit de régime déchu, gardaient le silence ou n'offraient que des projets irréalisables. Le gouvernement provisoire dut prendre lui-même des mesures pour réaliser ce que les hommes spéciaux ne voulaient ou ne pouvaient constituer.
On songea aux terrassements du Champ-de-Mars, dont les études étaient depuis longtemps préparées. Ce chantier reçut cinq mille ouvriers.
Dependant le nombre des travailleurs augmentait toujours. Il était, au 31 mars, de vingt-huit mille trois cent cinquante, organisés en quelque sorte militairement, sous la direction de lieutenants et de brigadiers nommés par le ministre de l'Intérieur, et administrés par le ministre central. Le salaire, fixé d'abord à 1 fr. 50 c. par jour, puis à 1 fr. par jour d'inactivité, et 2 fr. par jour de travail réel, fut définitivement réglé à 8 fr. par semaine; les brigadiers recevaient 3 fr. par jour; les chefs d'escouade 2 fr. 50 c.
La masse des travailleurs se composait d'hommes honnêtes qui rêussaient de n'avoir que trop travaillé, et qui trouvaient le travail inutile. Mais, par suite de la mauvaise organisation, des individus sans scrupule se glissèrent dans leurs rangs, parvinrent à se faire nommer brigadiers, et exploiter l'assistance publique en insérant sur leurs listes des travailleurs fictifs dont ils touchaient frontalement le salaire. En signalant ces abus, nous devons dire qu'il n'y a parfois beaucoup exagéré, et qui ont été de cause, et il y avait eu des insurrections, mais qu'on en a voulu rendre la solidarité à tous les travailleurs, et même à toute la population ouvrière de Paris, qui s'est montrée, dans ces journées difficiles, le résultat si ne fut pas en mesure.
En résumé, le chiffre des enrôlements, augmentés sans cesse, malgré les efforts du gouvernement, par des ouvriers accourus des provinces, dépassa cent mille. On a calculé que les doubles emplois pouvaient s'élever à un dixième. Les dépenses totales n'atteignirent pas 15 millions. C'est beaucoup, sans doute, mais qu'on réfléchisse qu'il s'agissait d'arracher la ville de Paris à toutes les horreurs du désespoir, à toutes les angoisses de la misère. Des dépenses bien plus considérables, bien plus inutiles, souvent même nuisibles, ont été faites depuis, et n'ont point soulevé autant de récriminations que cette liste civile du malheur.
Outre les travaux dont nous avons parlé, exécutés par les ateliers nationaux, il fut entrepris encore : réparation des chemins de ronde et rues non pavées de Paris; terrassements sur les rampes d'Ivry, la pelouse des Champs-Élysées et l'abbaye Montmartre; extraction de cailloux à Clichy et Genevilliers; création du chemin de halage de Neuilly.
Le résultat si ne fut pas en rapport avec les dépenses, cela est évident. Mais il est bon de rappeler que le corps des ponts et chaussées a non-seulement refusé d'indiquer des travaux, mais encore qu'il a suscité mille entraves pour l'exécution de ceux-ci, et qu'il n'a voulu agréer aucun des projets qui lui ont été soumis.
Nous devons dire ici que M. Louis Blanc n'a été pour rien dans la création et la direction des ateliers nationaux, comme on l'a prétendu. Il paraît même qu'on avait songé à se servir de cette agglomération pour contrebalancer la prédication socialiste de Luxembourg. L'administration fonda dans ce but le club des ateliers nationaux, qui donna d'ailleurs un résultat contraire à celui qu'on espérait.
A cette époque, on organisa aussi des ateliers de femmes dans les douze arrondissements de Paris. Trente à quarante mille femmes vécurent pendant quatre mois en confortablement, pour les armées, des chemises et autres objets de lingerie. Liquidation faite,

les avances de fonds rentrèrent au trésor, ne laissant qu'une perte insignifiante, et ne trouvant rien de mieux que le chemin de fer de l'Ouest, l'amélioration de la navigation de l'Oise, et l'élargissement du chemin de fer de Seaux à Orsay. Les chantiers de ces travaux furent bientôt complets. Des pavages de rues, quelques terrassements qu'on y ajouta ne purent suffire aux bras inoccupés. Les portes de marais étaient encombrées d'ouvriers qui attendaient leur admission. Un jeune ingénieur, M. Emile Thomas, aide par les élèves de l'Ecole centrale, avait été chargé de l'organisation et de l'inscription des travailleurs, dont le nombre s'éleva rapidement à seize mille, chiffre qui fut bientôt dépassé. Des ouvriers accouraient de tous les départements, et parvenaient à se faire inscrire en obtenant de leurs logeurs des certificats d'un séjour antérieur. De Belgique même, des bandes de malheureux se mettaient en route pour venir manger le pain de la République, on ne put qu'arrêter l'immigration des ouvriers des départements, où cependant des ateliers locaux avaient été organisés. Enfin, les caristes se remplirent également d'employés, de petits entrepreneurs, d'hommes de lettres, d'artistes, etc., qui, à bout de ressources, étaient contraints de demander leur subsistance au travail national.
Le gouvernement, au milieu de ces difficultés, s'attacha à persister, aux points essentiels, dans la voie qu'il avait choisie, et haussées. Des travaux l'Etat et les communes cessant du ministre des travaux publics. Mais les ingénieurs des ponts et chaussées, soit par apathie, mauvais vouloir, jalousie envers les élèves de l'Ecole centrale, ou peut-être par esprit de régime déchu, gardaient le silence ou n'offraient que des projets irréalisables. Le gouvernement provisoire dut prendre lui-même des mesures pour réaliser ce que les hommes spéciaux ne voulaient ou ne pouvaient constituer.
On songea aux terrassements du Champ-de-Mars, dont les études étaient depuis longtemps préparées. Ce chantier reçut cinq mille ouvriers.
Dependant le nombre des travailleurs augmentait toujours. Il était, au 31 mars, de vingt-huit mille trois cent cinquante, organisés en quelque sorte militairement, sous la direction de lieutenants et de brigadiers nommés par le ministre de l'Intérieur, et administrés par le ministre central. Le salaire, fixé d'abord à 1 fr. 50 c. par jour, puis à 1 fr. par jour d'inactivité, et 2 fr. par jour de travail réel, fut définitivement réglé à 8 fr. par semaine; les brigadiers recevaient 3 fr. par jour; les chefs d'escouade 2 fr. 50 c.
La masse des travailleurs se composait d'hommes honnêtes qui rêussaient de n'avoir que trop travaillé, et qui trouvaient le travail inutile. Mais, par suite de la mauvaise organisation, des individus sans scrupule se glissèrent dans leurs rangs, parvinrent à se faire nommer brigadiers, et exploiter l'assistance publique en insérant sur leurs listes des travailleurs fictifs dont ils touchaient frontalement le salaire. En signalant ces abus, nous devons dire qu'il n'y a parfois beaucoup exagéré, et qui ont été de cause, et il y avait eu des insurrections, mais qu'on en a voulu rendre la solidarité à tous les travailleurs, et même à toute la population ouvrière de Paris, qui s'est montrée, dans ces journées difficiles, le résultat si ne fut pas en mesure.
En résumé, le chiffre des enrôlements, augmentés sans cesse, malgré les efforts du gouvernement, par des ouvriers accourus des provinces, dépassa cent mille. On a calculé que les doubles emplois pouvaient s'élever à un dixième. Les dépenses totales n'atteignirent pas 15 millions. C'est beaucoup, sans doute, mais qu'on réfléchisse qu'il s'agissait d'arracher la ville de Paris à toutes les horreurs du désespoir, à toutes les angoisses de la misère. Des dépenses bien plus considérables, bien plus inutiles, souvent même nuisibles, ont été faites depuis, et n'ont point soulevé autant de récriminations que cette liste civile du malheur.
Outre les travaux dont nous avons parlé, exécutés par les ateliers nationaux, il fut entrepris encore : réparation des chemins de ronde et rues non pavées de Paris; terrassements sur les rampes d'Ivry, la pelouse des Champs-Élysées et l'abbaye Montmartre; extraction de cailloux à Clichy et Genevilliers; création du chemin de halage de Neuilly.
Le résultat si ne fut pas en rapport avec les dépenses, cela est évident. Mais il est bon de rappeler que le corps des ponts et chaussées a non-seulement refusé d'indiquer des travaux, mais encore qu'il a suscité mille entraves pour l'exécution de ceux-ci, et qu'il n'a voulu agréer aucun des projets qui lui ont été soumis.
Nous devons dire ici que M. Louis Blanc n'a été pour rien dans la création et la direction des ateliers nationaux, comme on l'a prétendu. Il paraît même qu'on avait songé à se servir de cette agglomération pour contrebalancer la prédication socialiste de Luxembourg. L'administration fonda dans ce but le club des ateliers nationaux, qui donna d'ailleurs un résultat contraire à celui qu'on espérait.
A cette époque, on organisa aussi des ateliers de femmes dans les douze arrondissements de Paris. Trente à quarante mille femmes vécurent pendant quatre mois en confortablement, pour les armées, des chemises et autres objets de lingerie. Liquidation faite,

les avances de fonds rentrèrent au trésor, ne laissant qu'une perte insignifiante, et ne trouvant rien de mieux que le chemin de fer de l'Ouest, l'amélioration de la navigation de l'Oise, et l'élargissement du chemin de fer de Seaux à Orsay. Les chantiers de ces travaux furent bientôt complets. Des pavages de rues, quelques terrassements qu'on y ajouta ne purent suffire aux bras inoccupés. Les portes de marais étaient encombrées d'ouvriers qui attendaient leur admission. Un jeune ingénieur, M. Emile Thomas, aide par les élèves de l'Ecole centrale, avait été chargé de l'organisation et de l'inscription des travailleurs, dont le nombre s'éleva rapidement à seize mille, chiffre qui fut bientôt dépassé. Des ouvriers accouraient de tous les départements, et parvenaient à se faire inscrire en obtenant de leurs logeurs des certificats d'un séjour antérieur. De Belgique même, des bandes de malheureux se mettaient en route pour venir manger le pain de la République, on ne put qu'arrêter l'immigration des ouvriers des départements, où cependant des ateliers locaux avaient été organisés. Enfin, les caristes se remplirent également d'employés, de petits entrepreneurs, d'hommes de lettres, d'artistes, etc., qui, à bout de ressources, étaient contraints de demander leur subsistance au travail national.
Le gouvernement, au milieu de ces difficultés, s'attacha à persister, aux points essentiels, dans la voie qu'il avait choisie, et haussées. Des travaux l'Etat et les communes cessant du ministre des travaux publics. Mais les ingénieurs des ponts et chaussées, soit par apathie, mauvais vouloir, jalousie envers les élèves de l'Ecole centrale, ou peut-être par esprit de régime déchu, gardaient le silence ou n'offraient que des projets irréalisables. Le gouvernement provisoire dut prendre lui-même des mesures pour réaliser ce que les hommes spéciaux ne voulaient ou ne pouvaient constituer.
On songea aux terrassements du Champ-de-Mars, dont les études étaient depuis longtemps préparées. Ce chantier reçut cinq mille ouvriers.
Dependant le nombre des travailleurs augmentait toujours. Il était, au 31 mars, de vingt-huit mille trois cent cinquante, organisés en quelque sorte militairement, sous la direction de lieutenants et de brigadiers nommés par le ministre de l'Intérieur, et administrés par le ministre central. Le salaire, fixé d'abord à 1 fr. 50 c. par jour, puis à 1 fr. par jour d'inactivité, et 2 fr. par jour de travail réel, fut définitivement réglé à 8 fr. par semaine; les brigadiers recevaient 3 fr. par jour; les chefs d'escouade 2 fr. 50 c.
La masse des travailleurs se composait d'hommes honnêtes qui rêussaient de n'avoir que trop travaillé, et qui trouvaient le travail inutile. Mais, par suite de la mauvaise organisation, des individus sans scrupule se glissèrent dans leurs rangs, parvinrent à se faire nommer brigadiers, et exploiter l'assistance publique en insérant sur leurs listes des travailleurs fictifs dont ils touchaient frontalement le salaire. En signalant ces abus, nous devons dire qu'il n'y a parfois beaucoup exagéré, et qui ont été de cause, et il y avait eu des insurrections, mais qu'on en a voulu rendre la solidarité à tous les travailleurs, et même à toute la population ouvrière de Paris, qui s'est montrée, dans ces journées difficiles, le résultat si ne fut pas en mesure.
En résumé, le chiffre des enrôlements, augmentés sans cesse, malgré les efforts du gouvernement, par des ouvriers accourus des provinces, dépassa cent mille. On a calculé que les doubles emplois pouvaient s'élever à un dixième. Les dépenses totales n'atteignirent pas 15 millions. C'est beaucoup, sans doute, mais qu'on réfléchisse qu'il s'agissait d'arracher la ville de Paris à toutes les horreurs du désespoir, à toutes les angoisses de la misère. Des dépenses bien plus considérables, bien plus inutiles, souvent même nuisibles, ont été faites depuis, et n'ont point soulevé autant de récriminations que cette liste civile du malheur.
Outre les travaux dont nous avons parlé, exécutés par les ateliers nationaux, il fut entrepris encore : réparation des chemins de ronde et rues non pavées de Paris; terrassements sur les rampes d'Ivry, la pelouse des Champs-Élysées et l'abbaye Montmartre; extraction de cailloux à Clichy et Genevilliers; création du chemin de halage de Neuilly.
Le résultat si ne fut pas en rapport avec les dépenses, cela est évident. Mais il est bon de rappeler que le corps des ponts et chaussées a non-seulement refusé d'indiquer des travaux, mais encore qu'il a suscité mille entraves pour l'exécution de ceux-ci, et qu'il n'a voulu agréer aucun des projets qui lui ont été soumis.
Nous devons dire ici que M. Louis Blanc n'a été pour rien dans la création et la direction des ateliers nationaux, comme on l'a prétendu. Il paraît même qu'on avait songé à se servir de cette agglomération pour contrebalancer la prédication socialiste de Luxembourg. L'administration fonda dans ce but le club des ateliers nationaux, qui donna d'ailleurs un résultat contraire à celui qu'on espérait.
A cette époque, on organisa aussi des ateliers de femmes dans les douze arrondissements de Paris. Trente à quarante mille femmes vécurent pendant quatre mois en confortablement, pour les armées, des chemises et autres objets de lingerie. Liquidation faite,